

## L'école pour tous : pas si facile

### Quels sont les dispositifs mis en place pour l'inclusion de tous ?

La scolarisation des élèves en situation de handicap par l'inclusion s'accélère. De nombreux dispositifs existent mais les procédures sont parfois longues.

"La municipalité veille à ce que les élèves soient bien accueillis par l'accessibilité des classes", rappelle Géraldine Paing, en charge de l'éducation. Le dispositif de l'unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) est présent à l'école Jules Verne, à l'Aurore et à Jules Ferry. Pour cette dernière, 12 à 13 élèves entrent dans ce dispositif tout en étant inscrits dans les autres classes.

"Le dispositif présente une enseignante spécialisée, professeur des écoles ayant passé un diplôme supplémentaire dans l'aide accordée aux élèves en situation de handicap. Une AVS/AESH collective est également mise à disposition. Les élèves orientés dans ces dispositifs présentent des troubles dans les apprentissages", indique Aurélie Giot, directrice. Et de préciser: "l'intérêt essentiel est le maintien d'une scolarisation dans

un milieu ordinaire tout en offrant des aides dans les apprentissages aux élèves dans un groupe plus restreint." Dans les autres écoles, l'inclusion s'applique aussi grâce à l'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH). Un boulot de plus en plus reconnu. Son rôle, en appui du professeur, est de soulager l'enfant de ses difficultés causées par son handicap. Le choix d'inclure un enfant en situation de handicap est du ressort de l'Éducation nationale comme le précise Clément Nignol, directeur des Affaires scolaires de Saint-Lô :

**"Il faut parfois attendre longtemps pour une AVS/AESH"**

une Auxiliaire de vie scolaire (AVS) sur le temps scolaire et parfois sur le temps périscolaire."

Mais les procédures s'avèrent parfois très longues. "Avant que l'élève ne bénéficie d'une aide humaine (AVS/AESH) ou d'une notification pour une classe ULIS, il faut parfois attendre longtemps", explique Nathalie, professeur des écoles souhaitant rester anonyme. Et d'ajouter: "de plus, l'inclusion de l'élève a ses limites dans la mesure où l'enseignant en classe ordinaire n'a pas la formation nécessaire pour palier aux troubles de chaque en-



Au lycée Le Verrier, une ULIS collective "troubles de la fonction visuelle" est mise en place. Ici, François David, CPE, Alain Cognet, proviseur, Stéphane Legrand, enseignant et Karine Joret, AESH mutualisée.

fant en inclusion. [...] Les troubles des élèves en inclusion sont parfois multiples, associés souvent à des troubles du comportement difficiles à gérer dans un groupe classe ordinaire." A Condé-sur-Vire, la directrice de l'école élémentaire de Condé avec ses 13 élèves ULIS souligne "qu'obtenir une place dans le dispositif demande parfois un peu de temps."

Au lycée Le Verrier, l'inclusion est dans l'ADN de l'établissement. Voici

pêle-mêle quelques exemples: des travaux d'accessibilité en cours avec un nouvel ascenseur, mesure particulière pour les examens, un service de cuisine pour répondre aux allergies des élèves et de la co-éducation avec les parents d'élèves. L'établissement public s'est notamment spécialisé dans "l'inclusion pour les élèves déficients visuels". Ils travaillent avec l'association Aide DV. "Aide DV est notre centre de transcription.

Lorsqu'un enseignant prépare un cours à ses élèves, l'AESH Karine Joret transmet le cours à Aide DV qui adaptera le cours pour avoir un document. L'anticipation est essentielle", explique Stéphane Legrand, enseignant en charge des élèves en situation de handicap. Leur réussite? L'apprentissage de la différence et voir une de leurs élèves Audrey réussir la classe préparatoire aux grandes écoles et entrer à l'université.

### ► Votre opinion sur l'inclusion à l'école ?

"Approche collective"



**Alain Cognet**

Proviseur du lycée Le Verrier

"L'école inclusive, c'est une approche collective pour une prise en charge efficace de l'élève en situation de handicap. Cela passe par une approche matérielle (accessibilité) et l'individualisation de la prise en charge en interne."

"Des moyens insuffisants"



**Bertrand Doron**

Principal de l'Interparoissial

"Selon moi, l'inclusion scolaire n'est pas assez prononcée en France. Les établissements scolaires font de plus en plus avec des moyens insuffisants. Il faut que l'intégration et l'accompagnement s'accordent pour accueillir au mieux les élèves."

"Déjà présente"



**Denis Bottin**

Bourgvallées

"Cela pourrait être amélioré, même si l'inclusion scolaire est déjà présente dans plusieurs écoles. Il faut leur faciliter l'accès à l'éducation en leur proposant des auxiliaires de vie scolaire."

"Des choses à faire"



**Martine Manson**

Saint-Amand

"Il y a des choses à faire concernant l'inclusion à l'école car ils sont quelques fois mal acceptés. Cela dépend des cas, mais l'intégration est préférable pour que ces élèves se mettent au contact de tout le monde."

### REPÈRES

#### ■ 2005

La loi de 2005 "pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées" marque la volonté d'inclusion de l'école française. Le but est d'inclure les enfants handicapés dans les établissements scolaires. D'après les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP), 30 % des enfants présentant des troubles autistiques sont en école ordinaire de maternelle.

#### ■ AESH/AVS

L'auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) et désormais l'accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) ont pour mission d'aider les élèves handicapés à s'intégrer à l'école. A Saint-Lô, dans les écoles publiques, on compte une trentaine d'AESH.

#### ■ PIAL

Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés comptent favoriser l'inclusion avec une réorganisation des procédures d'accompagnement plus proche des établissements.

### ZOOM

#### Le PIAL pour aller plus vite

Le nouveau principal du collège Georges-Lavalley, Jean-Claude Marivin, prend ces marques. Il dirige un collège expérimental du pôle inclusif d'accompagnement localisé (PIAL) pour coordonner les besoins des élèves au sein de l'établissement et non à l'échelle académique. "Un élève déménage et arrive en cours d'année, la souplesse du PIAL nous permet de réagir rapidement." Sur les 368 élèves de l'établissement, une dizaine d'élèves sont intégrés au dispositif unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS). "Avec le dispositif

ont le droit à un accompagnement au quotidien dans la classe". Un accompagnement auquel tient le nouveau principal. "Il y a autant de cas de figure que d'élèves, souligne-t-il. Les enfants en situation de handicap ayant une notification sont suivis par trois auxiliaires de vie scolaire (AVS). Nous avons établi les créneaux sur lesquels les élèves ont le plus besoin qu'on les suive et les cours concernés." Et pour cette rentrée, tous les élèves sans distinction fréquenteront le bâtiment Zola avec "une salle de permanence, un bureau de vie sco-